

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 mai 2017

18 h 00 – salle polyvalente de la maison communale Etienne Passebois, Le Temple – St Frézal

<u>Nombre de membres en exercice</u> : 21	L'assemblée régulièrement convoquée le 22 mai 2017, s'est réunie sous la présidence du Maire Camille LECAT.
<u>Présents</u> : 11	<u>Présents</u> : Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Jacques HUGON, Camille LECAT, Marie-Christine LIEBER, Emilie MERMET-BOUVIER, Hervé PELLECUER, Solène RENARD, Josette ROUX, Fabienne SALMERON, Alain VENTURA
<u>Votants</u> : 13	<u>Représentés</u> : Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Loïc JEANJEAN <u>Excusés</u> : Céline MATHIEU, Daniel MATHIEU, Véronique NUNGE, Miriame ROESSEL <u>Absents</u> : Anne-Marie DIDIER, Marc GOURDON, Frédéric MOUREAU, Frédéric NADLER <u>Secrétaire de séance</u> : Marie-Christine LIEBER

➤ **Approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 13 avril et 11 mai 2017**

Le compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

Le compte rendu du conseil municipal du 11 mai 2017 est adopté à l'unanimité, après trois modifications.

➤ **Election d'un(e) nouvel(le) adjoint(e)**

La Sous-Préfecture de Florac a informé la commune que les élections d'adjoints de la commune de VENTALON EN CEVENNES ayant eu lieu lors de la séance du conseil municipal du 13 avril 2017 n'auraient pas dû avoir lieu à cette date. En effet Mme NUNGE avait bien fait parvenir à la Préfecture sa lettre de démission avant la séance du 13 avril mais le Préfet n'a accusé réception de sa démission que le 02 mai 2017. L'élection d'un adjoint en remplacement de Mme NUNGE ne devait donc pas avoir lieu avant le 02 mai 2017, date officielle de l'acceptation de la démission de Mme NUNGE par le Préfet.

Par ailleurs Mme MERMET-BOUVIER ne pouvait pas être remplacée à son poste de 1^{ère} adjointe de SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT sans avoir préalablement envoyé sa démission à la Préfecture de la Lozère en suivant le même formalisme que Mme NUNGE (envoi de la lettre de démission et attente de l'accusé de réception du Préfet acceptant la démission).

Les élus décident de donner suite au recours gracieux du Sous-Préfet et d'organiser de nouvelles élections annulant les élections du 13 avril 2017 afin d'élire un adjoint en remplacement de Mme NUNGE. Le nouvel adjoint sera élu en tant que 6^{ème} adjoint, les autres adjoints remontant d'un rang.

M. Pierre-Emmanuel DAUTRY fait acte de candidature au poste de 6^{ème} adjoint de la commune de VENTALON EN CEVENNES.

Vote des conseillers à bulletin secret en faveur de cette candidature : 12 POUR, 1 CONTRE.

M. Pierre-Emmanuel DAUTRY est élu 6^{ème} adjoint de la commune de VENTALON EN CEVENNES.

➤ Convention de participation – risque santé avec le Centre de Gestion de la Lozère

Le décret n°2011-1474 du 08 novembre 2011 permet aux collectivités territoriales d'aider financièrement leurs agents à acquérir une complémentaire santé. Les collectivités ont la possibilité, en signant une convention avec leur Centre de Gestion, de conclure des contrats-cadres permettant aux agents de bénéficier de prestations d'action sociale mutualisées et de prestations dans le domaine de la santé. Il s'agirait de proposer aux agents territoriaux une mutuelle de groupe en remplacement de leurs mutuelles individuelles.

Ainsi le Centre de Gestion de la Lozère a décidé de lancer une consultation pour le compte des collectivités qui lui en auront donné mandat afin de conclure une convention de participation pour le risque santé d'une durée de 6 ans. La convention sera présentée en automne 2017 pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2018.

C'est donc à l'automne 2017 que la collectivité décidera de signer ou non la convention de participation au vu des garanties et taux de cotisation proposés et après avis du comité technique, et qu'elle arrêtera le montant de la participation qu'elle compte verser.

Les élus doivent informer le Centre de Gestion de leur volonté de participer ou non à ce dispositif.

Vote des conseillers en faveur de la participation de la commune à ce dispositif lancé par le Centre de Gestion : UNANIMITE POUR.

➤ Décisions Modificatives budgets primitifs 2017

Des anomalies ont été relevées par la Trésorerie du COLLET DE DEZE dans les budgets primitifs 2017 (AEP et Budget général) transmis par la commune. Ces anomalies concernent essentiellement des déséquilibres dans des opérations d'ordre (prévisions d'opérations d'amortissement et de provisions) et des références à des comptes de nomenclature non à jour (problèmes de mises à jour du logiciel comptable de la commune).

Il convient de voter des décisions modificatives afin de corriger ces anomalies.

La décision modificative suivante est proposée concernant le budget AEP :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2138 - 10	Autres constructions	-58.32	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-58.32
		TOTAL :	-58.32
		-58.32	-58.32

Vote des conseillers en faveur de la décision modificative du budget AEP proposée : UNANIMITE POUR.

La décision modificative suivante est proposée concernant le budget principal de la commune :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2151 (041)	Réseaux de voirie	24279.30	
231 - 11	Immobilisations corporelles en cours	-24279.30	
238 - 18	Avances versées commandes immo. incorp.	95335.00	

2152 - 18	Installations de voirie	-95335.00	
2803 (040)	Frais d'études, recherche et développ.		-239.00
280411 (040)	Subv. Public : Bien mobilier, matériel		-4127.00
280412 (040)	Subv. Public : Bâtiments, installations		-14434.00
1348 - 11	Autres fonds non transférables		18800.00
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Vote des conseillers en faveur de la décision modificative du budget principal proposée : UNANIMITE POUR.

➤ **Congé maternité de la secrétaire de mairie : convention avec le service remplacement du Centre de Gestion de la Lozère**

Mme Nadine KIRSCHLEGER, actuellement enceinte, devra partir en congé maternité à compter de début septembre 2017 et jusqu'à fin décembre 2017.

Il convient donc d'organiser l'intérim du poste de secrétaire de mairie pendant cette période.

Afin que l'intérim se passe dans des conditions optimales, une période de tuilage est envisagée à compter de mi-juillet 2017.

Le Centre de Gestion de la Lozère dispose d'un service de mise à disposition de personnel pour les collectivités qui cherchent des remplaçants qualifiés afin d'effectuer des missions temporaires ou de remplacement de personnel momentanément indisponible.

Si la commune adhère à ce service, le Centre de Gestion se chargera de proposer des candidats qualifiés à la commune et d'assurer la gestion du contrat de travail du remplaçant qui sera choisi par la municipalité (paie, formalités administratives, etc).

Concernant le coût du service, la collectivité versera au Centre de Gestion les sommes suivantes : salaire du remplaçant x 1,3 / congés payés / frais de déplacement éventuels du remplaçant / indemnités repas.

Afin d'adhérer à ce service, la commune doit signer avec le Centre de Gestion une convention d'aide à la recherche puis une convention dans le cadre de la mise à disposition ponctuelle.

Le conseil municipal est invité à valider l'adhésion au service remplacement du Centre de Gestion et à autoriser M. le Maire à signer les conventions proposées par le Centre de Gestion dans ce cadre.

Vote des conseillers en faveur de l'adhésion au service remplacement du Centre de Gestion de la Lozère et en faveur du mandat donné au Maire pour signer les conventions afférentes : UNANIMITE POUR.

➤ **Organisation des bureaux de vote pour les élections législatives 2017**

Les élections législatives auront lieu les dimanches 11 et 18 juin 2017.

La commune de VENTALON EN CEVENNES disposera de deux bureaux de vote (1 à Saint Frézal de Ventalon et 1 à Saint Andéol de Clerguemort).

Le planning relatif à la tenue des permanences des bureaux de vote est mis en place lors de la séance.

➤ **Formations ACMO (sécurité) des agents**

Pierre-Emmanuel DAUTRY présente ce sujet relatif à la réforme des formations ACMO (= agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité).

Les ACMO avaient pour mission d'assister et de conseiller la collectivité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité et dans la politique de prévention des risques. Suite à une réforme, les ACMO sont maintenant devenus « Assistants de prévention ».

L'agent communal Philippe SZYMANSKI avait suivi une formation d'ACMO. M. SZYMANSKI ayant entrepris des démarches afin de faire valoir ses droits à la retraite, il conviendra de former un autre agent sur ces problématiques. Cet agent représentera tout le personnel communal en matière d'hygiène et de sécurité (personnel technique, personnel administratif, personnel de l'école). Un ACMO peut devenir assistant de prévention par une formation de deux jours dispensées par un organisme agréé. Un agent n'ayant jamais été ACMO devra suivre une formation d'environ une semaine.

Pierre-Emmanuel DAUTRY évoque par ailleurs le Document Unique de la commune qui doit être mis à jour. Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS a pris en charge la gestion de cet important dossier qui permettra d'évaluer les méthodes de prévention des risques à mettre en place pour chaque emploi.

➤ **Avis du conseil municipal sur les compteurs Linky**

Marie-Christine LIEBER présente le sujet.

La compétence électrique de la commune a été déléguée au SDEE mais la commune reste propriétaire des réseaux basse et moyenne tension.

Il s'agit aujourd'hui pour le conseil municipal de se prononcer sur l'éventuelle prise d'une délibération contre la pose des compteurs Linky sur la commune de VENTALON EN CEVENNES, compte tenu des problèmes sanitaires et de sécurité que poseraient ces compteurs (propagation d'ondes, risques d'incendie, etc). Marie-Christine LIEBER évoque également les risques engendrés par la circulation des données personnelles des habitants du fait de ces compteurs connectés. D'éventuelles suppressions de postes chez ENEDIS sont à prévoir avec la mise en place de ces compteurs consultables à distance.

Les élus débattent de ce sujet.

Certains élus font par exemple valoir l'intérêt des compteurs Linky qui doivent permettre une meilleure connaissance en temps réel des consommations électriques des habitants. Cette connaissance affinée des consommations devrait permettre de favoriser le développement des énergies renouvelables.

D'autres élus insistent sur l'importance du principe de précaution, au vu des incertitudes relatives à ces compteurs.

Vote des conseillers en faveur d'une délibération visant à demander la suspension de l'installation des compteurs Linky sur le territoire de la commune de VENTALON EN CEVENNES : 6 POUR, 3 CONTRE, 4 ABSTENTIONS.

La délibération est adoptée.

➤ **Questions diverses**

- **Informations relatives à la campagne des candidats aux élections législatives**

Jacques HUGON et Jean-Claude DAUTRY informent les élus que les candidats Pierre MOREL A L'HUISSIER et Aurélie MAILLOLS sont venus tenir des permanences en mairie dans le cadre de leur campagne électorale.

- **Information relative au programme de voirie 2017**

Jean-Claude DAUTRY informe les élus qu'une réunion va avoir lieu prochainement avec Lozère Ingénierie et l'entreprise GERMAIN concernant le programme de voirie 2017. Cette entreprise a en effet été retenue suite à l'appel d'offres lancé par Lozère Ingénierie.

- **Information relative au Plan Communal de Sauvegarde**

Jean-Claude DAUTRY informe les élus qu'il s'est rendu à une réunion concernant le Plan Communal de Sauvegarde. Les services préfectoraux se tiennent à disposition de la commune pour la mise en place de cet outil.

Pour mémoire, le Plan Communal de Sauvegarde (institué par la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile) a vocation à organiser la réponse communale en cas d'événements touchant la sécurité civile : il regroupe les documents définissant un dispositif communal opérationnel permettant de gérer les crises éventuelles relevant de la sécurité civile (catastrophes industrielles, phénomènes climatiques, problèmes sanitaires majeurs, accidents de transport, etc). Il organise par exemple les modalités d'évacuation de la population sinistrée, en précisant la répartition des tâches entre les différents acteurs.

- Information relative à la châtaigneraie communale de Lézinier

Emilie MERMET-BOUVIER informe les élus qu'elle doit contacter Agrijuris concernant la rédaction d'une éventuelle convention de mise à disposition de la châtaigneraie communale de Lézinier aux futurs locataires de la Maison Rouverand.

- Politique d'action sociale de la commune

Les élus évoquent la mise en place d'actions sociales sur la commune : cadeau de naissance envoyés aux futurs parents, organisation d'une fête de village pour l'ensemble des habitants des deux communes déléguées, etc.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 20 h 10.